

Annexe : Numérisation de l'Anatomie et Cytologie Pathologiques

Les dossiers de candidatures doivent obligatoirement être visés par le directeur de l'établissement, ainsi que le service d'anatomie et cytologie pathologiques en question.

1. Caractéristiques de votre structure :

-Nom de l'établissement :

-Projet inter établissement :

Noms des établissements :

2. Votre projet de numérisation :

3. Nom de l'entité portant le projet :

4. FINESS Géographique :

5. Dimensionnement de l'équipe :

- Nombre d'Equivalent temps plein :

- Postes pourvus :

- Nombre de postes à pourvoir :

-Composition pluridisciplinaire de l'équipe :
(médicale, paramédicale et de support) :

6. Qualité et maturité du projet :

-Merci de préciser le cas échéant, la part de l'activité déjà numérisée :

-Nombre d'acte d'ACP par an :

- L'organisation et la couverture territoriale : en terme de patients et/ou de partenariat dans le cadre des parcours patients, de recours au télédiagnostic extemporané, au second avis, à des ressources médicales pour le diagnostic primaire selon le besoin...

7. Calendrier de la mise en oeuvre:

-Date prévue de l'achat :

-Présentation de l'achat :

8. Financements et équipements envisagés dans le projet présenté :

Date :

Signature responsable de l'établissement



ARS Normandie

Esplanade Claude Monet

2 place Jean Nouzille

CS 55035

14050 Caen Cedex 4

www.normandie.ars.sante.fr

